



## LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

### Aux représentant-e-s des médias

Le « Flâneur d'Or », qui récompense des réalisations intéressantes et innovantes en faveur des piétons, décerne une distinction à la Ville de Neuchâtel

## **Une distinction nationale pour la passerelle du Millénaire**

**Une « construction exigeante qui s'inscrit harmonieusement dans une topographie et un cadre architectural difficiles ». La passerelle du Millénaire, qui relie le plateau de la Gare à la colline de Bel-Air, a été distinguée par le « Flâneur d'Or – Prix des aménagements piétons ». Cette distinction nationale a été remise à la Ville ce vendredi à l'occasion d'une cérémonie qui s'est tenue à Zurich.**

La Passerelle du Millénaire, à Neuchâtel, n'a pas seulement pour vocation de relier deux pôles cantonaux de formation, l'Espace de l'Europe et le campus de la Haute école Arc d'une part, à la colline de Bel-Air et la faculté des sciences de l'Université d'autre part. Cette structure en verre et en métal, qui enjambe la rue de Gibraltar, a également l'ambition de développer la mobilité douce dès lors qu'elle accueille piétons et cyclistes.

### **Développer la mobilité douce**

Cette réalisation, conçue par le bureau d'architecture Bauart Architectes et Urbanistes SA, à Neuchâtel, en collaboration avec le bureau d'ingénieurs GVH St-Blaise SA, à Saint-Blaise, fait partie intégrante du projet d'agglomération et, plus précisément, des actions retenues par la Confédération en vue de développer la mobilité douce. Elle y parvient plutôt bien puisque ce sont plus de mille cyclistes et piétons qui l'empruntent quotidiennement.

Et, visiblement, la passerelle séduit au-delà de Neuchâtel. Ce vendredi, à Zurich, cette réalisation a reçu une distinction dans le cadre du « Flâneur d'Or », un concours d'échelle nationale, soutenu notamment par l'Office fédéral des routes, dans la catégorie « Réaménagements de routes communales, de chemins (publics ou privés) ou de places favorables aux piétons ».

Le jury a salué le soin apporté à la mise en œuvre et la prise en compte de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. D'une manière plus générale, il a souligné que la passerelle du Millénaire illustre une mesure réussie générant un espace urbain de qualité et qu'elle s'inscrivait dans un concept global lui aussi convaincant.

### **Un partenariat remarquable**

Pour sa part, le directeur de l'Urbanisme de la Ville, Olivier Arni, rappelle que le projet est le résultat d'un partenariat exemplaire entre de nombreux acteurs, publics et privés. Précisons que si le maître d'ouvrage est la Ville de Neuchâtel, la passerelle a reçu le soutien du Canton, de l'Université et de la Confédération.

D'une manière plus générale, Olivier Arni observe que la passerelle du Millénaire illustre une mesure réussie générant un espace urbain de qualité et qu'elle s'inscrit dans un concept

global lui aussi convaincant. Pareille réalisation a été possible grâce au développement d'une collaboration constructive avec les habitant-e-s des quartiers concernés. A ce titre, il s'est réjoui de ce que la distinction obtenue marque une reconnaissance de la qualité mise en œuvre dans l'aménagement des espaces publics à Neuchâtel.

Neuchâtel, le 28 novembre 2014

Direction de l'urbanisme

**Renseignements complémentaires : Olivier Arni, directeur de l'Urbanisme, tél. 032 717 76 02**

**Olivier Neuhaus, architecte-urbaniste communal,  
tél. 032 717 76 41**